

   <p>La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION</p>	<p>PROGRAMME DE FORMATION</p> <p>MAINTIEN DE L'HABILITATION B2XL 2024</p>	<p>01/08/2024</p>	
		<p>Version 1</p>	<p>Indice A</p>

Objectifs de la formation

- Suivre la formation de requalification à la sécurité électrique pour une habilitation B2XL contrôle technique
- Obtenir l'attestation de formation délivrée par FCA

Public visé : Contrôleur technique

Type d'action de formation

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

Méthode et moyens pédagogiques :

Formation à distance avec assistance technique par téléphone ou mail

Formation pour le maintien de l'habilitation B2XL

- Aspects technologiques d'un VE
- Architecture des véhicules hybrides
- Habilitations électriques
- Les dangers de l'électricité
- Technologies embarqués des batteries.
- Le risque incendie d'un VE.
- L'habilitation B2XL « contrôle technique »
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Les équipements de protection
- Contrôle des équipements d'un VE/VH
- Critères d'application des défaillances constatables de la fonction, définitions, prescriptions, méthodologies

Durée du module : 2 heures minimum

Suivi / Evaluation :

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la validation du module de FAD.

CRITERES DE VALIDATION :

La formation sera validée sous réserve :

- D'un temps de connexion de 2 heures minimum